ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

office national

Question écrite n° 10722

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'Office national des anciens combattant (ONAC). Créé en 1916, l'ONAC dispose de services déconcentrés dans chaque département. Ceux-ci sont les principaux interlocuteurs institutionnels des anciens combattants et recueillent les dossiers de demandes relatives à la carte du combattant. Or le contrat d'objectif de l'ONAC arrive à échéance en 2007. Au regarde de l'importance de son action et de ses missions, elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin maintenir et pérenniser l'ONAC.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que la volonté du Gouvernement est d'assurer la modernisation et la pérennité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Un nouveau contrat pour la période 2008-2012 sera élaboré dans ce cadre.

Données clés

Auteur : Mme Pascale Got
Circonscription : Gironde (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10722
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Anciens combattants
Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7160
Réponse publiée le : 5 février 2008, page 990